

Bachelier : instituteur primaire

HELHa Braine-le-Comte Rue des Postes 101 7090 BRAINE-LE-COMTE
Tél : +32 (0) 67 55 47 37 Fax : +32 (0) 67 55 47 38 Mail : edu-braine@helha.be
HELHa Campus Mons 159 Chaussée de Binche 7000 MONS
Tél : +32 (0) 65 40 41 48 Fax : +32 (0) 65 40 41 52 Mail : edu-mons@helha.be
HELHa Gosselies Rue de l'hôtel Saint-Jacques 4 6041 GOSSELIES
Tél : +32 (0) 71 35 29 34 Fax : +32 (0) 71 35 41 28 Mail : edu-gosselies@helha.be
HELHa Leuze-en-Hainaut Tour Saint-Pierre 9 7900 LEUZE-EN-HAINAUT
Tél : +32 (0) 69 67 21 00 Fax : +32 (0) 69 67 21 05 Mail : edu-leuze@helha.be

1. Identification de l'Unité d'Enseignement

UE 74 Différenciation des apprentissages, notions d'orthopédagogie et détection des difficultés d'apprentissage et leur remédiation 3.2			
Code	PEIM3B74PP	Caractère	Obligatoire
Bloc	3B	Quadrimestre(s)	Q1Q2
Crédits ECTS	1 C	Volume horaire	15 h
Coordonnées des responsables et des intervenants dans l'UE	<u>HELHa Braine-le-Comte</u> Justine DELHAYE (justine.delhay@helha.be) <u>HELHa Campus Mons</u> Geoffrey LENOIR (geoffrey.lenoir@helha.be) <u>HELHa Gosselies</u> Carine LEPORCQ (carine.leporcq@helha.be) Virginie CRAPS (virginie.craps@helha.be) <u>HELHa Leuze-en-Hainaut</u> Christian WATTHEZ (christian.watthez@helha.be)		
Coefficient de pondération	10		
Cycle et niveau du Cadre Francophone de Certification	bachelier / niveau 6 du CFC		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

2. Présentation

Introduction

Néant

Contribution au profil d'enseignement (cf. référentiel de compétences)

Cette Unité d'Enseignement contribue au développement des compétences et capacités suivantes :

Compétence 4 **Entretenir un rapport critique et autonome avec le savoir scientifique et oser innover**

- 4.1 Adopter une attitude de recherche et de curiosité intellectuelle
- 4.3 Mettre en question ses connaissances et ses pratiques
- 4.4 Actualiser ses connaissances et ajuster, voire transformer ses pratiques

Compétence 5 **Développer une expertise dans les contenus enseignés et dans la méthodologie de leur enseignement**

- 5.2 S'approprier les contenus, concepts, notions, démarches et méthodes de chacun des champs disciplinaires et psychopédagogiques
- 5.3 Mettre en oeuvre des dispositifs didactiques dans les différentes disciplines enseignées

Compétence 6 **Concevoir, conduire, réguler et évaluer des situations d'apprentissage qui visent le développement de chaque élève dans toutes ses dimensions**

- 6.1 Planifier l'action pédagogique en articulant les compétences, les besoins des élèves et les moyens didactiques
- 6.2 Choisir des approches didactiques variées, pluridisciplinaires et appropriées au développement des compétences visées dans le programme de formation

- 6.3 Créer des conditions d'apprentissage pour que chaque élève s'engage dans des tâches et des projets signifiants
- 6.5 Repérer les forces et les difficultés de l'élève pour adapter l'enseignement et favoriser la progression des apprentissages
- Compétence 7 **Créer et développer un environnement propre à stimuler les interactions sociales et le partage d'expériences communes, où chacun se sent accepté**
- 7.1 Gérer la classe de manière stimulante, structurante et sécurisante

Acquis d'apprentissage visés

Au terme de ce cours, l'étudiant sera capable de concevoir des dispositifs de différenciation, d'appliquer des démarches et des contenus abordés dans le cadre du cours et de les ajuster.

Liens avec d'autres UE

Prérequis pour cette UE : aucun

Corequis pour cette UE : aucun

3. Description des activités d'apprentissage

Cette unité d'enseignement comprend l(es) activité(s) d'apprentissage suivante(s) :

PEIM3B74PPA Différenciation des apprentissages, notions d'orthopédagogie et détection 15 h / 1 C
des difficultés d'apprentissage et leur remédiation

Les descriptions détaillées des différentes activités d'apprentissage sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

4. Modalités d'évaluation

Les 10 points attribués dans cette UE sont répartis entre les différentes activités de la manière suivante :

PEIM3B74PPA Différenciation des apprentissages, notions d'orthopédagogie et détection 10
des difficultés d'apprentissage et leur remédiation

Les formes d'évaluation et les dispositions complémentaires particulières des différentes activités d'apprentissage sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

Dispositions complémentaires relatives à l'UE

La participation active au Festival Out Of the Books est obligatoire afin de valider l'UE.

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 67 du règlement général des études 2022-2023).

Bachelier : instituteur primaire

HELHa Campus Mons 159 Chaussée de Binche 7000 MONS

Tél : +32 (0) 65 40 41 48

Fax : +32 (0) 65 40 41 52

Mail : edu-mons@helha.be

1. Identification de l'activité d'apprentissage

Différenciation des apprentissages, notions d'orthopédagogie et détection des difficultés d'apprentissage et leur remédiation			
Code	14_PEIM3B74PPA	Caractère	Obligatoire
Bloc	3B	Quadrimestre(s)	Q1
Crédits ECTS	1 C	Volume horaire	15 h
Coordonnées du Titulaire de l'activité et des intervenants	Geoffrey LENOIR (geoffrey.lenoir@helha.be)		
Coefficient de pondération	10		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

2. Présentation

Introduction

Ce cours propose une approche de la différenciation dans ses aspects principalement pratiques. De ce fait, il prépare l'étudiant à la gestion des classes hétérogènes et plus particulièrement à la conception de dispositifs d'apprentissages ajustés aux besoins spécifiques des enfants.

Objectifs / Acquis d'apprentissage

Au terme de ce cours, l'étudiant sera capable de concevoir des dispositifs de différenciation, d'appliquer des démarches et des contenus abordés dans le cadre du cours et de les ajuster.

3. Description des activités d'apprentissage

Contenu

Les outils de différenciation :

- conception d'activités d'enseignement différencié;
- les intelligences multiples de Gardner (2004)
- analyse réflexive sur l'action et sur l'outil utilisé dans le cadre d'un stage.

Démarches d'apprentissage

Alternance d'exposés, de lectures réflexives, de travaux individuels et/ou collectifs.

Dispositifs d'aide à la réussite

Interactions constantes avec remédiation immédiate.

Sources et références

Boucenna, S. (2011). 101 fiches pour différencier. Namur : Presses universitaires de Namur.

Caron, J. (2003). Apprivoiser les différences. Toronto : Chenelière.

Dupont, Ch. (2004). Décret organisant l'enseignement spécialisé. Art 12, Art 32, Art. 343.

Fédération de l'Enseignement Fondamental Catholique. (2005). Le Programme intégré : une porte d'entrée pour l'enseignement spécialisé. Bruxelles.

Ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles (2012). L'enseignement spécialisé en Fédération Wallonie-Bruxelles.

Bruxelles.

Ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles (2012). Enseigner aux élèves avec troubles d'apprentissage. Bruxelles.

Van Nieuwenhoven, C. & De Vriendt, S. (2012). L'enfant en difficulté d'apprentissage en mathématiques : pistes de diagnostic et supports d'intervention. Bruxelles : De Boeck-Solal.

Site :

www.partagerdespratiques.be

Supports en ligne

Les supports en ligne et indispensables pour acquérir les compétences requises sont :

Notes de cours.

4. Modalités d'évaluation

Principe

Exposé oral : présentation d'un dispositif de différenciation conçu et utilisé en stage ainsi que l'analyse réflexive qui lui est liée, les ajustements éventuels qui en ont découlé et les pistes d'amélioration proposées. Une trace écrite de l'exposé (outil et analyse) sera déposée préalablement selon les consignes données au cours.

Pondérations

	Q1		Q2		Q3	
	Modalités	%	Modalités	%	Modalités	%
production journalière						
Période d'évaluation	Exm	100			Exm	100

Exm = Examen mixte

La pondération de cette activité d'apprentissage au sein de l'UE dont elle fait partie vaut 10

Dispositions complémentaires

Q3 : l'étudiant en échec en juin devra représenter l'examen. Celui-ci est organisé selon les mêmes modalités qu'au Q2.

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 67 du règlement général des études 2022-2023).